

---

GUIDE DE BONNES PRATIQUES  
DÉPARTEMENTALES ET DE MESURES  
SANITAIRES AQTIS — COVID-19

---

DÉPARTEMENT MAQUILLAGE



alliance québécoise  
des techniciens et techniciennes  
de l'image et du son

10 JUIN 2020

ALLIANCE QUÉBÉCOISE DES TECHNICIENS ET TECHNICIENNES DE L'IMAGE ET DU SON  
1001, boul. de Maisonneuve Est, bureau 900, Montréal (Québec) H2L 4P9

### **IMPORTANT – AVIS DE L’AQTIS**

Ce Guide se veut une synthèse des bonnes pratiques de tous les départements AQTIS à appliquer dans le cadre d’une production audiovisuelle. **Il ne crée donc pas d’obligations pour le producteur ; seul le Guide pour la production audiovisuelle de la CNESST le peut.**

Comme chaque département était responsable de dresser des procédures selon ses propres besoins, il se peut qu’il demeure certaines contradictions avec celles des autres.

Chaque plateau étant unique, l’AQTIS ne recommande pas l’application d’une seule mesure universelle. Le Chef de département reste alors libre d’appliquer son propre guide. Toutefois, s’il existe des incompatibilités entre ses propres procédures et celles des autres, nous conseillons fortement aux Chefs concernés de se concerter afin de trouver une solution commune.

Finalement, nous rappelons que ce Guide est temporaire et s’applique uniquement dans le contexte actuel de la pandémie de la COVID-19. Il pourra notamment faire l’objet de modifications selon l’évolution des normes et des lignes directrices gouvernementales.

## Table des matières

---

Enjeux .....	3
Préparation .....	4
Maquillage initial .....	6
Retouches ou changement plateau .....	9
Maquillage FX .....	10
Comédiens .....	11
Production .....	12
Annexe : produits de désinfection virucides .....	14
Références .....	16

Le département maquillage applique déjà des pratiques sanitaires inhérentes à notre métier, mais nous devons les adapter à une réalité de travail de proximité en temps de pandémie selon l'évolution de la situation et des normes gouvernementales. Le port des équipements de protection individuelle (EPI) sera donc obligatoire en conformité avec les recommandations émises dans les guides sanitaires et trousse d'outils de la CNESST et de l'INSPQ<sup>1</sup> (1 juin 2020).

Toutefois, considérant que le principe de distanciation sociale ne peut être respecté dans le cadre de travail du département maquillage, il nous semble nécessaire d'apporter une attention particulière aux impacts réels de l'application des mesures de prévention. Outre les recommandations formulées dans le *Guide des normes sanitaires en milieu de travail pour le secteur des soins personnels et de l'esthétique - COVID-19*, ce document contient des recommandations additionnelles en matière d'espace adéquat de travail, de temps de préparation et d'exécution, de personnel requis pour permettre aux maquilleurs d'oeuvrer de façon sécuritaire et appliquer les mesures de prévention nécessaires pour minimiser les risques de transmission et réduire le facteur de stress supplémentaire occasionné par le travail de proximité, autant pour eux-mêmes que pour les comédiens. Une consultation avec un inspecteur en santé et sécurité au travail de la CNESST valide certaines techniques d'utilisation et de désinfection de produits. D'autres démarches sont en cours auprès du MADO du Ministère de la Santé et des Services Sociaux du Québec (MSSS) et d'une firme indépendante de microbiologistes agréés. Nous continuerons à mettre à jour des informations.

Nous recommandons aussi, dans un premier temps, d'utiliser le matériel de protection individuel (ÉPI) fourni par la production dans le but d'éviter une gestion supplémentaire et toute confusion sur le type de protection recommandé. Les consignes de l'INSPQ sont mises à jour régulièrement.<sup>2</sup>

Ce document évolutif se veut un complément au Guide des mesures sanitaires de la CNESST et précise les étapes logiques et les recommandations adaptées au travail du département maquillage.

---

<sup>1</sup> Guide des normes sanitaires en milieu de travail - COVID-19 : <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Documents/DC100-2146-Guide-Prevention-Covid19.pdf>

Trousse d'outils pour le secteur des soins personnels et de l'esthétique : <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/outils-soins-personnels-esthetique.aspx>

<sup>2</sup> <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2997-travailleurs-soins-beaute-covid19.pdf> Mise à jour du 9 juin 2020

## Préparation

---

Les discussions sur les spécificités de personnages doivent se faire par vidéoconférence, soit en préparation ou en cours de tournage. Les consultations avec les autres départements « créatifs » doivent de tenir de la même façon. Les consignes spécifiques à relayer aux comédiens (longueurs de barbe, ongles, soins particuliers) seront alors transmises au département réalisation ou à l'agence de casting pour faire suivre l'information.

Nous travaillons déjà en étroite collaboration avec le 1<sup>er</sup> assistant à la réalisation pour signaler des changements de maquillages applicables à certaines continuités qui pouvaient avoir des incidences sur l'horaire de tournage. Il devient encore plus important de partager des informations sur certains changements ou ajouts au maquillage qui, anodins dans le passé, vont maintenant nécessiter des interventions plus longues à cause de la distanciation physique et des besoins de désinfections.

Les documents références de personnages, les photos de continuité enregistrées dans un appareil mobile ou dans un cahier papier devront être consultées avant l'arrivée du comédien. La préparation du matériel requis pour les maquillages de la journée devra aussi se faire sans la présence de comédiens. Tout transfert de papier entre les maquilleurs ou les autres intervenants (scriptes, etc.) est interdit.

Les déplacements et entrées dans les espaces de travail maquillage doivent être limités, notamment par les assistants à la réalisation. Il y aura lieu d'établir au préalable le moyen de communiquer toute information sans présence physique.

### Hygiène des mains

- Selon les recommandations de la CNESST;
- Avant et après chaque déplacement vers le plateau ou autre;
- Ongles courts et sans vernis;
- Pas de bijoux : bague, montre, bracelet, etc.;
- Barbe protégée par matériel de protection recommandé.

### Aménagement de l'espace de travail

- Si en roulotte exclusivement pour le maquillage : 2 stations maximum utilisées sur les 4;
- Distanciation des postes de travail si en espace studio ou installation permanente;
- L'aération adéquate de l'espace de travail permet d'assurer qu'il n'y ait pas de concentration de désinfectant virucide dans l'air dû à une vaporisation fréquente;
- Poubelles sans contact avec clapet dans l'espace de travail maquillage et près de la table de maquillage plateau, au besoin : une (1) pour les produits jetables et identifiée comme tel ; une (1) pour les accessoires en tissus lavables et identifiée comme tel;
- Chaises hydrauliques (roulotte) ou chaises pliantes (salle d'appui), AUCUNE chaise en tissu;
- Désinfection de la table, chaise et plan de travail à l'arrivée du maquilleur et après chaque maquillage;

## Caisses et malles maquillage - remisage et accessibilité

- Les malles et caisses maquillage doivent être isolées de la station de travail;
- Les malles et caisses maquillages doivent cependant se trouver à l'intérieur de l'espace de travail, et être facilement accessibles sans devoir se déplacer vers un autre lieu de remisage;
- Toute malle (ou caisse) de matériel ne sera manipulée ou déplacée que par la personne à qui elle appartient et être désinfectée régulièrement.

### Matériel maquillage

- Les contenants originaux ou autres en grande quantité à séparer dans des formats individuels dès leur ouverture et rebouchés immédiatement;
- Organiser au préalable le matériel en quantité individuelle dédiée à chaque comédien;
- Cape individuelle et identifiée pour chaque comédien (rôles principaux); ou capes jetables (rôles occasionnels);
- Privilégier le matériel d'application neuf ou jetable : éponges, pinceaux, spatules, etc.;
- Aucun échange de matériel entre maquilleurs ; chacun doit utiliser son propre matériel sauf lorsque certains produits sont fournis par le chef de département aux assistants.
- Toutes fournitures ou matériel doivent être préparés et distribués par une personne désignée uniquement.
- Organiser matériel en pochette ou boîtier individuel identifié;
- Inclure les jetables tels que les cotons-tiges, gouttes pour les yeux en format unidose, bâtonnets nettoie-dents, dans la pochette ou boîtier individuel et identifié;
- Désinfecter chaque pochette individuelle et les isoler les unes des autres avant de les placer dans tout « sac » de transport vers le plateau;
- L'appareil mobile utilisé à des fins de continuité doit être aseptisé au même titre que les autres outils et remisé dans un sac plastique non poreux (Zip Lock, etc.).
- Si le maquilleur ne va pas au plateau, désigner une personne pour transporter le matériel au plateau, idéalement l'assistant maquillage qui supervisera les retouches plateau;
- Chaque projet posera des défis logistiques reliés au nombre de comédiens à préparer et à la présence, ou non, d'un assistant maquillage dans l'espace de travail initial ou sur le plateau. Des solutions devront être élaborées en préparation. La stratégie suivante fait partie d'une parmi tant d'autres:
  - Deux postes de travail préparés le matin par le chef maquilleur ;
  - Maquillage du comédien # 1 - départ du comédien;
  - Changement de poste de travail par chef maquilleuse - arrivée et maquillage du comédien #2;
  - En simultané, désinfection de la station # 1 par assistant-maquilleur.

### Utilisation du matériel maquillage

- Délimiter deux espaces sur la table de travail : le matériel propre d'un côté et le matériel souillé de l'autre pour éviter la contamination croisée;
- Privilégier des palettes de mélange en acier à celles en verre ; elles ne sont pas poreuses alors que certaines en verre le sont.

- Papier de style « ciré » pour recueillir les ombres ou fards en poudre qui seront « grattés » en raison de la difficulté à désinfecter le produit directement dans la pastille ou dans le boîtier d'origine<sup>3</sup>;
- Ne pas étaler tous les pinceaux à l'air libre sur la surface de travail; prévoir les pinceaux à utiliser sur un comédien et ne sortir que ceux-là.
- Privilégier les pinceaux à poil court; ceux-ci sont plus faciles à nettoyer et à stériliser;
- Alternatives aux pinceaux : fournitures jetables à usage unique :
  - Éponges — pinceaux jetables (lèvres et autres)
  - Brosses mascara (ne pas tremper différentes brosses dans le même mascara) ;
  - Spatules plastiques jetables ou en métal (qui peuvent se désinfecter à l'aide d'un virucide) pour transvider, gratter petites quantités individuelles de fonds de teint, etc., dans petits contenants ou boîtiers ;
- Les limes à ongles en carton émeri ne peuvent pas être désinfectées — privilégier celles à usage unique.
- Maquillage et outils à usage individuel :
  - Tout maquillage doit être organisé en quantité individuelle, aucun grand format (fond de teint, crème, rouges à lèvres, etc.), et placé dans des contenants refermables ou boîtiers-retouches individuels en prévision du travail plateau (boîtes Japonaise, Z palettes adaptées, boîtiers métalliques « à cigarettes », etc.) ;
  - « Gratter » les produits en poudre compacte (matifiant, fard à joues, fard à paupières) sur une surface propre (palette, papier « ciré », etc.) pour recueillir la quantité suffisante. Ne pas utiliser un pinceau directement sur une poudre compacte; elles sont difficiles à désinfecter en profondeur.
- Désinfecter chaque produit avant de les placer en pochette individuelle, incluant les pinceaux lavés au savon ou shampoing en profondeur et trempés dans de l'alcool isopropylique 70 % pendant 3 minutes;
- Inclure dans chaque pochette les fournitures de soin : cotons-tiges, gouttes pour les yeux en format unidose, cure-dents, soie dentaire, etc.;
- Les palettes à base d'alcool - Skin Illustrator, Blue Bird, etc. ne nécessitent pas de désinfection particulière puisque leur teneur en alcool est déjà élevée. L'alcool isopropylique à 99% sert à activer le produit et l'alcool à 70% servira à désinfecter le boîtier.
- Recommandations additionnelles en annexe.

---

<sup>3</sup> Recommandations de la CNESST - documents d'appui à venir



## Désinfection du matériel maquillage (voir annexe)

Désinfection veut aussi dire nettoyage dans un premier temps et vaporisation ou trempage avec un produit virucide

Définitions selon Institut National de Santé Publique du Québec :

*Le **nettoyage** des surfaces fait référence à l'élimination de la saleté et des impuretés, y compris les microorganismes. Le nettoyage seul ne tue pas les microorganismes. Mais en les éliminant en partie, cela diminue leur nombre et donc les risques de propager l'infection (Santé-Canada, 2020a).*

*La **désinfection** (aseptisation) des surfaces se fait en utilisant des produits chimiques pour tuer les microorganismes. Tuer les microorganismes restants sur une surface après le nettoyage réduit encore plus le risque de propagation de l'infection (Santé Canada, 2020a).*  
**VIRUCIDE**

Une sécrétion biologique ou de matière organique peut être « fixée » sur une surface en la vaporisant d'alcool isopropylique (70%) ou autre virucide. Il convient de nettoyer la surface AVANT de la désinfecter.

## Retouches ou changement plateau

---

Aucune retouche n'est faite directement sur le plateau : les changements ou retouches sont faits à la table d'appoint ou à l'extérieur de la zone de tournage immédiate et dans un espace réservé à ces fins. Le comédien doit idéalement se déplacer. La table d'appoint est située près du plateau, isolée d'autres stations de travail et protégée. Y déposer de tout matériel maquillage : pochettes isolées dans des espaces délimités et identifiés pour chaque comédien. Ne rien déposer par terre.

### Matériel requis

- Table d'appoint et chaise pliante standard. Pas de chaise en tissu;
- Poubelle à clapet sans contact, identifiée "matériel jetable";
- Station de lavage de mains à proximité;
- Station avec gel désinfectant en libre-service pour comédiens à proximité du plateau : le département maquillage n'assurera plus la distribution de gel désinfectant, de papier mouchoir ou de WetOnes aux comédiens;
- Moniteur ou système de transmission WIFI exclusif au maquilleur qui assure la supervision plateau.

### Moulage en atelier

- Les stations de moulage sont préparées à l'avance pour chaque comédien;
- Un seul comédien à la fois dans l'atelier;
- Prise de rendez-vous requise;
- Temps de réinstallation de l'installation moulage entre chaque rendez-vous;
- Utilisation de matériel neuf/jetable essentiel - verres cirés, bâtonnets abaisse-langue, gants, porte-empreintes, bandes plâtrées, WetOnes;
- Matériel de protection adéquat : gants, masques, visières, selon recommandations.

### Travail en atelier

- Chaque technicien/maquilleur en atelier doit travailler avec ses propres outils de sculpture/peinture;
- Les outils « communautaires » et machineries (perceuses, etc.) sont nettoyés et désinfectés après chaque utilisation;
- Une station de désinfection est disponible à l'entrée de l'atelier;
- Les contenants originaux ou autres en grande quantité à séparer dans des formats individuels dès leur ouverture et rebouchés immédiatement. La personne désignée à une tâche sera la seule l'effectuer afin d'éviter tout risque de contamination.

### Aéroglyphes et prothèses

- Chaque technicien/maquilleur en atelier ou sur plateau doit utiliser son ou ses propres aéroglyphes;
- La majorité des prothèses sont à usage unique et jetables, celles qui sont réutilisables devront être désinfectées;
- Les porte-empreintes pour moulage de dents sont jetables ; le négatif en silicone résultant sera trempé dans un mélange d'alcool et d'eau pour désinfection de la salive.

### Travail plateau

- Seul le maquilleur FX sera autorisé à transporter ou déplacer ses caisses ou matériaux de travail de l'atelier au lieu de tournage et vice versa;
- Les contenants et caisses de transport sont désinfectés avant chaque déplacement;
- Une table de travail à la disposition du maquilleur FX, isolée d'autres stations de travail et protégée. Elle permet de disposer de manière sécuritaire tout matériel.

### Maquillage

- Lavage de mains et visage obligatoire à l'arrivée dans l'espace de travail maquillage;
- Aucun objet ne sera toléré sur la surface de travail — téléphones, réductions papier, verres, nourriture ou autre;
- Seule dérogation: pochette individuelle ou boîtier maquillage personnel du comédien — celui-ci doit désinfecter l'extérieur ainsi que le contenu de la « pochette » si le maquilleur doit manipuler les produits personnels du comédien;
- Éviter l'échange d'une pochette personnelle entre comédien et maquilleur sans confirmation visuelle que l'objet est convenablement désinfecté;
- Pour les hommes : arriver avec la barbe fraîchement rasée ou taillée selon les ententes prises au préalable, soit par vidéoconférence ou échange de photos par courriel, avec le maquilleur (si cette tâche incombe au maquillage);
- Aucune pose de verres de contact par le maquilleur;
- Interdiction de s'asseoir à tout autre endroit que celui désigné par le maquilleur (comptoir, autre chaise dans l'espace, etc.).

### Démaquillage

- Aucun démaquillage à la station de travail ou autre : tout démaquillage doit se faire à la maison par le comédien;
- Démaquillage seulement dans le cas de retraits de prothèses SFX, retrait de pièces de cheveux (moustaches, favoris, etc.), si cette tâche incombe au maquilleur.

### Installations et espace de travail

- Espace de travail qui répond aux recommandations de distanciation :
- Aération adéquate des installations : l'utilisation fréquente de vaporisateurs virucides peut occasionner une accumulation de produits nocifs dans un endroit restreint et mal ventilé;
- Espace de travail suffisamment grand pour assurer une installation adéquate et sécuritaire de la station de maquillage ET le remisage de mallettes et caisses de maquillage dans le même lieu, mais isolé de la table de travail et facilement accessibles sans avoir à se déplacer vers un autre lieu d'entreposage;
- Espaces de travail munis de savon, eau courante, papier essuie-tout pour le lavage des mains autant des maquilleurs que des comédiens;
- Poubelles sans contact avec clapet de fermeture dans l'espace de travail maquillage et près de la table de maquillage plateau, au besoin : une (1) pour les produits jetables et identifiée comme tel ; une (1) pour les accessoires en tissus lavables et identifiée comme tel;
- Collecte de jetables et de matériel lavable : un service de lavage pour les capes ou serviettes récupérables et une quantité adéquate de ces accessoires pour assurer un bon roulement
- Désinfection régulière et ponctuelle des installations de travail maquillage : planchers, lavabos et surfaces autres que les espaces directement sous supervision des maquilleurs : il devra y avoir une entente entre le département régie, réalisation et maquillage pour déterminer qui sera le plus apte à assurer la désinfection des poignées de porte touchées par le comédien à son entrée et sortie de la roulotte ou espace de travail, si nécessaire;
- Installation « libre-service » pour les comédiens sur le plateau : les maquilleurs n'assureront pas la distribution de gel désinfectant, papier mouchoir ou WetOnes.

### Temps de préparation, réinstallation et désinfection du matériel

- Allouer le temps nécessaire pour l'installation initiale et la consultation de notes pour la journée à l'arrivée le matin; la réinstallation et la désinfection de l'espace et du matériel requis entre deux comédiens ; la désinfection et l'envoi sécuritaire chaque pochette individuelle ou tout autre matériel vers le plateau;
- En fin de journée, et selon la liste des comédiens prévus le lendemain, permettre au maquilleur de récupérer des mallettes et caisses remisées le matériel requis pour le lendemain.

### Matériel personnel de protection et suivi sanitaire

Les obligations de l'employeur sont légiféré par la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST)<sup>4</sup>. Cette loi stipule que chaque employeur est dans l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique du travailleur. Ainsi, pour répondre adéquatement à cette

---

<sup>4</sup> Loi sur la santé et sécurité au travail : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/s-2.1>

exigence, les entreprises doivent s'engager et faire preuve de diligence raisonnable en accomplissant leurs devoirs.

La production a donc l'obligation de fournir le matériel de protection personnel comme stipulé à l'article 51, LSST : « Dans le contexte de la COVID-19, l'employeur doit s'assurer que les mesures de prévention habituellement mises en œuvre sont toujours adaptées. Sinon, il doit les modifier pour protéger les travailleuses et les travailleurs contre les risques de contamination. »

- Équipement de protection personnel (ÉPI) commandé par la CNESST ou l'INSPQ, et en quantité suffisante;
- Suivre les recommandations des autorités sanitaires en lien avec les mesures de détection et de suivi sanitaire prescrits au moment de la reprise, autant sur le plateau que dans le contexte de travail en atelier des maquilleurs/techniciens FX.

## Annexe : produits de désinfection virucides

---

**Une consultation avec un représentant de la CNESST valide les informations suivantes. Nous ajouterons des compléments d'information, s'il y a lieu.**

Les produits de désinfection virucides se divisent en deux catégories :

- Désinfectants virucides pour les surfaces de travail - chaises, etc. Ceux-ci sont offerts en différentes formes, dont les vaporisateurs et les lingettes. Ils peuvent être nocifs pour la peau et ne doivent pas être utilisés sur tout outil qui touche au comédien. Les vaporisateurs, en particulier, peuvent aussi provoquer des difficultés respiratoires si utilisés à répétition et dans des espaces mal ventilés. Nous recommandons l'utilisation de lingettes désinfectantes virucides pour la désinfection des chaises et surfaces de travail. Le port de gants est conseillé lors de leur utilisation pour éviter d'irriter la peau. Celles-ci seront fournies par la production et la responsabilité quant aux surfaces à désinfecter de façon ponctuelle devra faire partie de discussions entre les départements maquillage et logistique en amont de la reprise du travail.
- Désinfectants virucides pour les produits, outils et contenants maquillage. Ceux-ci comprennent :
  - Des produits qui seront en contact direct avec la peau du comédien
  - Les lingettes à propriété virucides qui pourront être utilisées pour désinfecter les pochettes ou boîtiers maquillage, sans contact direct avec le comédien.

Les nettoyeurs à pinceaux ou cosmétiques (Beauty So Clean, Cinema Secrets) ne contiennent que des fongicides, des agents antibactériens et de l'émollient : **ce ne sont PAS DES VIRUCIDES**. Le vaporisateur à poudres Beauty So Clean ne nettoie qu'en surface : le produit détruit les bactéries en surface et ne pénètre pas à l'intérieur de la surface poreuse du produit. Les lingettes désinfectantes doivent contenir un virucide, sinon leur utilisation (lingettes « dites » désinfectantes) procurera un faux sentiment d'aseptisation. Peu importe le qualificatif mentionné sur le contenant, il est impératif d'utiliser des produits homologués « virucide ».

Virucides :

- L'alcool isopropylique (70 %)
- Pour les pinceaux : Émulsion de savon (en profondeur) et rinçage complet, ensuite trempage dans alcool isopropylique (70 %) pour 3 minutes.
- Lingettes à propriétés virucides pour nettoyer surfaces (internes et externes des pochettes, par exemple) et contenants maquillage.
- Poudres pressées (ombres à paupières; fards à joues) : La CNESST recommande de gratter la surface des poudres avec une spatule et d'en recueillir une petite quantité sur une surface pour procéder à l'application. Refermer le boîtier initial dès que le produit est utilisé.
- Désinfections des pinceaux : ne pas utiliser les vaporisateurs désinfectants qui ne nettoient que la surface d'un pinceau, en particulier ceux touffus et à poil long. Les vaporisateurs contiennent de l'alcool isopropylique 70%, mais souvent en concentration trop faible pour être efficaces et sont dilués avec d'autres produits ou émoullients. Laver les pinceaux en profondeur avec du savon et laisser tremper dans l'alcool isopropylique 70% pendant 3 minutes.
- Palettes couleurs Skin Illustrator à base d'alcool : il faut activer la pastille de couleurs avec de l'alcool 99%. Le risque d'adhésion du virus est extrêmement bas à cause de l'opacité du produit et de sa teneur de base en alcool. Il faut désinfecter le boîtier avec de l'alcool 70%.

- Lampes UV : ne sont pas efficaces pour les poudres ou pinceaux puisque la lumière stérilise seulement en surface.
- Autoclaves : efficaces sur les outils en métal seulement. La vapeur peut altérer la composition des produits cosmétiques.



## Références

---

Liste des désinfectants de surface dure à utiliser contre le coronavirus (COVID-19) Santé Canada (2020b). <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19/liste.html>

**Durée de vie de la COVID-19 sur surfaces** : information utile pour choix de support sous-maquillage à la table de travail (plaques de verre, palette métallique, pochettes plastique, etc.), Kampf, G. Todt, D, Pfaender, S. Steinman, E. (2020). Persistence of coronaviruses on inanimate surfaces and their inactivation with biocidal agents. The Journal of Hospital Infection. Volume 104, Issue 3, Pages 246-251.

<https://doi.org/10.1016/j.jhin.2020.01.022>

**Aérosols et adhérence aux surfaces** :Van Doremalen et al. (2020). Aerosol and surface stability of SARS-CoV-2 as compared with SARS-Co-V-1. New England Journal of Medicine. April 16, 2020.

[https://www.nejm.org/doi/full/10.1056/NEJMc2004973?url\\_ver=Z39.88-2003&rfr\\_id=ori:rid:crossref.org&rfr\\_dat=cr\\_pub%3dpubmed](https://www.nejm.org/doi/full/10.1056/NEJMc2004973?url_ver=Z39.88-2003&rfr_id=ori:rid:crossref.org&rfr_dat=cr_pub%3dpubmed)

**Ordre des opticiens et des optométristes du Québec (OOQ)** ; Recommandations (mises à jour régulièrement) sur le site de l'OOQ

**Recommandations - Reprise des activités professionnelles dans les cabinets d'optométristes et d'opticiens d'ordonnances en contexte de pandémie COVID-19. Consulté le 28 mai 2020**

**Ordre des Dentistes du Québec** ; Recommandations (mises à jour régulièrement) [http://www.odq.qc.ca/Portals/5/fichiers\\_publication/DossierSante/Coronavirus/Procédures%20dentaires%20COVID-19%20-%20mise%20à%20jour%208%20avril.pdf](http://www.odq.qc.ca/Portals/5/fichiers_publication/DossierSante/Coronavirus/Procédures%20dentaires%20COVID-19%20-%20mise%20à%20jour%208%20avril.pdf)

**ABA Canada (Allied Beauty Association)** Document de réflexion : [https://cdn.shopify.com/s/files/1/0252/4495/8794/files/ABA\\_Canada\\_FR\\_-\\_REFLEXION\\_D\\_UN\\_GROUPE\\_DE\\_TRAVAIL\\_DE\\_LA\\_BEAUTE\\_PROFESSIONNELLE\\_SUR\\_LE\\_RETOUR\\_POST\\_COVID-19.pdf?v=1589384537](https://cdn.shopify.com/s/files/1/0252/4495/8794/files/ABA_Canada_FR_-_REFLEXION_D_UN_GROUPE_DE_TRAVAIL_DE_LA_BEAUTE_PROFESSIONNELLE_SUR_LE_RETOUR_POST_COVID-19.pdf?v=1589384537)